



Dossier de presse

LUTTE CONTRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

La chenille processionnaire du pin (*Thaumetopoea pityocampa*) est un insecte de la famille des lépidoptères. Les chenilles se nourrissent des jeunes pousses et tissent un cocon en bout de branche. Elles passent l'hiver dans ce cocon et en sortent aux premières chaleurs. Elles descendent de l'arbre au printemps en longues processions et vont s'enterrer dans le sol autour de l'arbre. Elles muent dans le sol et les papillons apparaissent vers les mois de juin, juillet et août, si les conditions sont favorables. Dans la négative, la chrysalide peut attendre plusieurs années dans le sol. Les femelles fécondées pondent environ 200 œufs, en moyenne.

Elles sont rarement fatales aux arbres et les infestations sont variables selon les années. Par contre, les poils des chenilles, munis de glandes à venin et très nombreux, peuvent être emportés par le vent et être à l'origine de nombreux problèmes de santé. Chez l'homme, pour éviter les conséquences du venin, il ne faut pas toucher les chenilles et pas davantage les écraser pour ne pas provoquer la mise en suspension des poils dans l'air. Tout contact avec les chenilles doit être suivi d'une consultation médicale. Les allergies peuvent provoquer des réactions rapides et graves.

La lutte chimique n'étant pas adaptée, la ville de Châtelleraut a investi dans des pièges à phéromones (pièges permettant de capturer les mâles de l'espèce) en 2008 (25 pièges) puis en 2009 (35 pièges supplémentaires).

Cette année, malgré tous les efforts précédents, les chenilles sont de plus en plus présentes sur nos espaces verts. De plus, leur cycle biologique semble se modifier : des arbres (pins mais aussi cèdres) ont été défoliés en fin d'automne et les chenilles, malgré le froid, ont été observées sur le sol cet hiver.

Afin de réduire au maximum les risques pour la population, nous avons pris la décision d'abattre les arbres les plus atteints qui se trouvaient à proximité immédiate des habitations (150 arbres à ce jour). Nous avons aussi coupé et brûlé tous les cocons que nous avons pu attraper, du sol ou à la nacelle. Pour empêcher les chenilles de descendre des arbres de valeur que nous n'avons pas abattus, nous mettons en place des nouveaux pièges qui vont permettre de les capturer (voir photo jointe). Il est important de sensibiliser les Châtelleraudais à respecter ces pièges, les chenilles risquant de leur provoquer des réactions tant qu'elles ne seront pas nymphosées.



Illustration : Eco piège à chenille processionnaire

Plus d'infos, contact : Service Cadre de vie – USP au 05 49 20 21 36